

académie  
Créteil



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Val-de-Marne



Division des  
ressources humaines  
et des moyens  
du 1<sup>er</sup> degré

service  
remplacement et  
formation

Affaire suivie par  
Evelyne Lafronière

Téléphone  
01 45 17 60 69

Mél.  
Evelyne.Lafroniere  
@ac-creteil.fr

Immeuble le Saint-  
Simon  
68, av. du général  
de Gaulle  
94011 Créteil cedex

Créteil, le 21 février 2020

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs  
des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation Nationale

**Objet : Stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de  
l'éducation inclusive (CAPPEI). Année scolaire 2020-2021**

**P.J. :** Dossier de candidature

Les modalités de la formation professionnelle spécialisée et la certification professionnelle ont été fixées par :

- le décret du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,
- l'arrêté du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI),
- l'arrêté du 10 février 2017 portant organisation de la formation professionnelle spécialisée et de la préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,
- la circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive.

Le dispositif de formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) est organisé à l'intention des enseignants titulaires des premier et second degrés exerçant leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Dans ce cadre, un appel à candidature à la formation professionnelle spécialisée et à la préparation aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouvert à compter du 24 février 2020.

Les candidatures seront examinées au regard des besoins recensés dans les unités d'enseignement, dispositifs ou classes spécialisées.

**J'attire l'attention des candidats retenus qu'ils s'engagent :**

- à exercer sur un poste correspondant au module préparé
- à suivre l'intégralité de la formation,
- à se présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves du certificat d'aptitude



- à exercer des fonctions relevant de l'ASH pendant trois années consécutives dans le département du Val-de-Marne sur le support choisi au titre duquel l'admission en formation a été prononcée.

Les enseignants intéressés par la préparation aux épreuves du CAPPEI doivent remettre leur dossier de candidature à l'Inspecteur de l'Education Nationale de leur circonscription **au plus tard le 13 mars 2020**. Il appartient à l'I.E.N. de recevoir en entretien chacun des candidats de sa circonscription afin d'émettre un avis sur les candidatures réceptionnées.

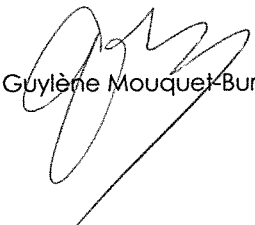
Les dossiers complétés et visés par l'I.E.N. devront être transmis par la circonscription aux IEN-ASH qui les transmettront aux services de la DSDEN, **au plus tard le mercredi 25 mars 2020, délai de rigueur.**

#### **Calendrier des opérations**

Transmission des dossiers de candidature à l'I.E.N. de circonscription	<b><u>Au plus tard le vendredi 13 mars 2020</u></b>
Entretien des candidats avec l'I.E.N. de circonscription	Entre le lundi 9 mars et le mercredi 18 mars 2020
Transmission des dossiers de candidature par les circonscriptions ( <b><u>par courriel</u></b> ) à  DRHM / Service remplacement et formation <a href="mailto:ce.94drhm@ac-creteil.fr">ce.94drhm@ac-creteil.fr</a>	<b><u>Au plus tard le mercredi 25 mars</u></b>

Enfin, je rappelle que les candidats à la préparation au CAPPEI peuvent participer, au même titre que les autres enseignants, à la phase principale du mouvement.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Val-de-Marne,



Gylène Mouquet-Burtin